

- 7 JUIN 2017

Direction Départementales des Territoires

**ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE  
PASTORALE DU 17 MAI 2017 A LA MAISON D'HUEZ**

Sont présents ou représentés 52 propriétaires

Le quorum est atteint, les membres de l'assemblée des propriétaires représentant plus de la moitié des surfaces de l'Association.

L'Assemblée des Propriétaires débute à 14h 30

**ORDRE DU JOUR :**

- **Point Finances budget AFP : rapport de gestion 2016 et vote du budget 2017.**
- **Présentation des travaux dans le périmètre de l'AFP par le délégataire des remontées mécaniques.**
- **Demande de Madame Patricia Grelot-Collomb.**
- **Demande de Monsieur Rolland Roche.**
- **Points partenaires.**
- **Questions diverses.**

Mme ORCEL remercie les membres de leur présence ainsi que celle de Mr Christian LONGCHAMP, Président des APACH.

**1/Point Finances : rapport de gestion 2016 et vote du budget 2017 :**

- Le compte administratif 2016 (joint en annexe) est présenté à l'Assemblée des Propriétaires. Il décrit ce que le syndicat a réellement dépensé et encaissé en 2016, à noter que l'AFP a versé 14 800,84 euros aux membres en redevances.
- Le total des dépenses de fonctionnement en 2016 est de 20315,24€ et le total des recettes de fonctionnement est de 15 307,49€ ce qui présente un déficit de 5 007,75€.
- **Le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.**
- Le budget 2017 et le budget supplémentaire (joint en annexe) sont présentés ; ils ont été adoptés par le syndicat le 17 mai 2017 à 13H30.
- La section de fonctionnement s'équilibre à 53 146,92€ en recette et en dépense pour le budget primitif et le budget supplémentaire et à 8 740,78€ pour la section d'investissement en recette et en dépense pour le budget primitif et le budget supplémentaire.  
Après discussion, le syndicat propose de verser pour l'année 2017 une redevance à hauteur de 50€/hectare.
- **Le budget 2017 est adopté à l'unanimité par les présents et les représentés.**

## 2/ Présentation des travaux dans le périmètre de l'AFP par le délégataire des remontées mécaniques :

M. Rolland Roche s'oppose au vote des travaux après la présentation, alors que l'Assemblée des propriétaires a toujours voté les travaux après présentation.

La demande de M. Rolland Roche est donc soumise au vote de l'assemblée.

- Le Vote a lieu à mains levées :
- Contre : 7 (Mr Roche Rolland/Mme Thevenon Monique/Mr Emieux Michel/Mr Bory Guy/Mr Chalvin Eric/Mme Brun-Cosme/Mme Descombes Suzanne)
- Abstention : 0
- Pour : 45
- Total exprimé = 52 voix
- 

BREFFEN DE YSÈRE  
Contrôle des ASA  
- 7 JUN 2017  
Direction Départementales des Territoires

**Le vote confirme donc le vote des travaux après leurs présentations, comme cela a toujours eu lieu : Mr Delage relit le compte-rendu de 2015, qui confirme ce mode de fonctionnement de notre association.**

M. ORCEL Daniel demande que tous les travaux soient présentés et qu'ensuite le vote ait lieu point par point.

### I/Présentation de la piste de luge :

La SATA présente le projet de la création d'une piste de luge 4 saisons, qui empiète dans sa partie haute, le périmètre AFP. Cette luge est assimilée à une remontée mécanique et ne crée pas de subventions pour notre association. Le projet est mis au vote :

5 personnes ne participent pas au vote : Mr Roche Rolland/Mme Thevenon Monique/Mr Emieux Michel/Mme Arnol Marie-Jeanne/Mme Barski Maryline.

- Le Vote a lieu à mains levées :
- Contre : 2 - Mr Bory Guy/Mr Chalvin Eric
- Abstention : 0
- Pour : 45 (le reste de l'assemblée)
- Total exprimé = 47 voix sur 52
- **Le vote confirme donc l'acceptation par l'AFP de la création d'une piste de luge conformément à la présentation qui en a été faite ce jour par la SATA**

### II/Présentation de l'amélioration du retour de 2100/Bergers :

La SATA présente l'amélioration du retour de 2100/Bergers avec un élargissement sur la partie centrale de la piste et l'enneigement de celle-ci.

Le projet est mis au vote :

5 personnes ne participent pas au vote : Mr Roche Rolland/Mme Thevenon Monique/Mr Emieux Michel/Mme Arnol Marie-Jeanne/Mme Barski Maryline.

- Le Vote a lieu à mains levées :
- Contre : 2 - Mr Bory Guy/Mr Chalvin Eric
- Abstention : 0
- Pour : 45 (le reste de l'assemblée)
- Total exprimé = 47 voix sur 52

**Le vote confirme donc l'acceptation par l'AFP de l'amélioration du retour de 2100/Bergers conformément à la présentation qui en a été faite ce jour par la SATA**

### III/ Présentation de l'élargissement du bas de la piste du déversoir :

La SATA présente l'élargissement du bas de la piste du déversoir avec un remodelage de la piste qui est très accidentogène à cet endroit.

Le projet est mis au vote :

5 personnes ne participent pas au vote : Mr Roche Rolland/Mme Thevenon Monique /Mr Emieux Michel/Mme Arnol Marie-Jeanne/Mme Barski Maryline.

PREFET de l'ISERE  
Contrôle des ASA

- 7 JUIN 2017

Direction Départementales des Territoires

- Le Vote a lieu à mains levées :
- Contre : 2 - Mr Bory Guy/Mr Chalvin Eric
- Abstention : 0
- Pour : 45 (le reste de l'assemblée)
- Total exprimé = 47 voix sur 52

**Le vote confirme donc l'acceptation par l'AFP de l'élargissement du bas de la piste du déversoir : conformément à la présentation qui en a été faite ce jour par la SATA**

### IV/ Présentation sans vote de la piste ludique et de la modernisation des enneigeurs :

La SATA nous présente la future piste ludique et la modernisation du réseau d'enneigement.

La piste ludique n'a aucun impact sur l'AFP

La modernisation des enneigeurs et des réseaux sont des travaux d'entretien. La SATA en informe l'Assemblée générale afin d'être transparente avec les propriétaires et de façon à signaler que des engins seront dans le périmètre AFP pour ces travaux.

### 3/ Demande de Mme Patricia Grelot-Collomb :

Valérie Orcel explique aux propriétaires présents de l'AFP, le projet de Mme GRELOT-COLLOMB qui va construire le Hameau de Clotaire. A ce titre, Mme GRELOT-COLLOMB a besoin de l'accord de notre association. Afin de mieux comprendre sa demande, son courrier est distribué à l'ensemble de l'assemblée.

Mme Valérie ORCEL demande que chaque point soit voté un par un :

- \* Terre d'excavation - stockage définitif (zone snowpark+zone Gua)

Mme GRELOT-COLLOMB estime à environ 35 000 m<sup>3</sup> la terre issue du chantier, qui pourrait être répartie sur le périmètre AFP (25 000m<sup>3</sup> sur le futur projet du snowpark et 10 000m<sup>3</sup> sur la zone du Gua). Le projet du snowpark sera présenté lors d'une prochaine assemblée mais la SATA présente le style de forme qui pourrait être créé (comme en Savoie) après modelage. Les animaux pourront donc pâturer dessus. L'assemblée demande à Mme GRELOT-COLLOMB de travailler en bonne entente avec le berger afin de garder l'âme du pastoralisme. Il est entendu que Mme GRELOT-COLLOMB devra avoir toutes les autorisations données par les administrations compétentes. Après discussion, les membres de l'AFP votent ce point.

- Le Vote a lieu à mains levées :
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 52
- Total exprimé = 52 voix
- **Le vote confirme donc à l'unanimité l'acceptation par l'AFP de la mise en place sur le périmètre de l'AFP des terres d'excavations**

- \* Terre d'excavation et remblais - stockage provisoire

Mme GRELOT-COLLOMB demande à notre association l'autorisation de stocker sur 8 parcelles, de façon provisoire, les terres issues de son chantier (le temps de celui-ci) . Ces terres seront réintégrées sur le projet du Hameau Clotaire Collomb ensuite. L'assemblée demande à Mme GRELOT-COLLOMB de travailler en bonne entente avec le

berger afin de garder l'âme du pastoralisme. Il est entendu que Mme GRELOT-COLLOMB devra avoir toutes les autorisations données par les administrations compétentes. Après discussion, les membres de l'AFP votent ce point.

- Le Vote a lieu à mains levées :
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 52
- Total exprimé = 52 voix
- **Le vote confirme donc à l'unanimité l'autorisation donnée à Mme GRELOT-COLLOMB pour une durée d'une année à partir du début de son chantier, de stocker provisoirement les terres de son chantier sur le périmètre AFP.**

**\* Reprofilage Piste retour skieur**

Mme GRELOT-COLLOMB et la SATA présentent le reprofilage du retour skieur. Après discussion et validation du plan présenté, les membres de l'AFP votent ce point.

**PREFET de l'ISERE**  
Contrôle des ASA

- 7 JUIN 2017

*Direction Départementales des Territoires*

- Le Vote a lieu à mains levées :
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 52
- Total exprimé = 52 voix
- **Le vote confirme donc à l'unanimité le reprofilage du retour skieur**

**\* Reprofilage Parcelle 34**

Mme GRELOT-COLLOMB propose le reprofilage de la parcelle 34 (parcelle qui fait l'objet d'une promesse de vente entre les propriétaires actuels et Mme GRELOT-COLLOMB), les membres de l'AFP votent ce point.

- Le Vote a lieu à mains levées :
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 52
- Total exprimé = 52 voix
- **Le vote confirme donc à l'unanimité le reprofilage de la parcelle 34**

Mme GRELOT-COLLOMB demande à l'AFP l'autorisation pour que les camions du chantier passent derrière son projet pour aller sur les différentes zones citées précédemment. L'assemblée demande à Mme GRELOT-COLLOMB de travailler en bonne entente avec le berger afin de garder l'âme du pastoralisme. Un plan est présenté à Mr Toni DEL MONTE. Il est entendu que Mme GRELOT-COLLOMB devra avoir toutes les autorisations données par les administrations compétentes. Après discussion, les membres de l'AFP votent ce point.

- Le Vote a lieu à mains levées :
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 52
- Total exprimé = 52 voix

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'AFP, malgré l'absence de vote dans la convocation.**

A ce sujet, il avait été demandé par Mr Rolland ROCHE lors de la dernière assemblée qu'une subvention soit versée à notre association pour le dépôt de "bonne terre" sur notre périmètre. Nous parlons ici des projets qui sont sur la commune et qui sont portés par la SATA. Nous proposons un prix de 0.20€/M3. Le cubage et le montant devront être mis au budget par les promoteurs dès le départ. En effet, nous devons conserver sur notre territoire cette "bonne terre". Nous devons aussi prendre en compte le bien-être de la population et des animaux avec le moins de trafic possible sur notre belle commune. Mr Rolland ROCHE demande de la vigilance sur le nombre de camions qui verseront cette terre.

A ce sujet, Mme Valérie ORCEL tient à préciser sur la demande de la DREAL, que lors de la dernière assemblée 2 zones de stockage avaient été proposées et validées par un déplacement sur place avec la SATA/Mme ORCEL Valérie/Mr ORCEL Gilbert/Mr ORCEL Georges/Mr ROCHE Rolland. Afin de plus d'éclaircissement il s'agit de 2 zones qui recevront, si besoin, uniquement des dépôts de terre en station de transition pour un maximum de 5000m2 par zone, sauf arrêté municipal avec un seuil inférieur.

#### **4/ Demande de M. Rolland Roche :**

*\* remise en pâturage des parcelles 230 et 232 lieu dit Terrat et Sagnes*

Afin de mieux comprendre sa demande, son courrier est distribué à l'ensemble de l'assemblée. Mme Valérie ORCEL explique que Mr Rolland ROCHE a acheté un parking l'année dernière et demande que celui-ci soit remis en état de pâturage.

- Le Vote a lieu à mains levées :

- Contre : 0

- Abstention : 0

- Pour : 52

- Total exprimé = 52 voix

- **Le vote confirme donc l'acceptation par l'AFP que les terrains AB232 et B3 soient remis en pâturage, sous une durée d'une année à partir de ce jour, malgré l'absence de ce vote dans la convocation.**

**PREFET de l'ISERE**  
**Contrôle des ASA**

**- 7 JUIN 2017**

*Direction Départementales des Territoires*

#### **5/ Point partenaires :**

Mme Valérie ORCEL informe l'assemblée générale qu'un courrier a été adressé à l'ensemble des partenaires de l'AFP. Mr Toni DEL MONTE (bergers des bovins) et Mr Mickael MESAS (club hippique) sont venus assister à notre assemblée et nous font part de leurs ressentis. Mr Hubert VIEUX-PERSON informe l'assemblée qu'il met fin à la convention qui le lie à l'AFP. Mr MESAS propose de prendre à sa charge les 30 € de redevance de celui-ci.

Mr Toni DEL MONTE fait part de son pessimisme pour l'avenir des bovins en montagne, mais Mr Denis DELAGE et Monsieur le MAIRE le rassurent sur l'engagement des éleveurs et de la commune de continuer d'avoir des bovins durant les estives.

Mr Toni DEL MONTE demande que la SATA ne fasse pas de piste de VTT sur le SIGNAL (ce qui n'a jamais été évoqué en assemblée). Il informe l'assemblée que cette année un accord a été trouvé avec le club de parapente afin qu'aucun vol n'ait lieu les jours où les vaches arrivent.

Mr Toni DEL MONTE demande à la commune l'installation de panneaux d'information pour l'ouverture de la piste de VTT d'HUEZ (uniquement en saison). Il rappelle que les vaches sont PRIORITAIRES sur les véhicules.

Mr Mickael MESAS fait part de ses inquiétudes sur les vols de KITE et la peur des animaux lors de ces vols.

La SATA rappelle son rôle d'accompagnement dans les projets immobiliers afin d'utiliser les matières naturelles le mieux possible.

#### **6/ Questions diverses :**

- Mr Rolland ROCHE interpelle Monsieur le Maire sur les comptes de la SATA sur une ligne budgétaire. Cette question n'a rien à voir avec notre association.

- Mr CHAIX demande un point sur la piste des Coqs, qui avait été présentée lors de la dernière assemblée générale. Monsieur le Maire l'informe que celle-ci ne sera pas étudiée tant que le TCSP reliant HUEZ à l'ALPE ne sera pas fait. Monsieur le Maire se réjouit que notre association ne s'oppose pas au développement économique de notre station et remercie l'assemblée.

- Mme Valérie ORCEL fait part de ses craintes quant à l'avenir de l'AFP. Mr NACLARD demande que le texte ci-dessous, lu par la présidente, figure en intégralité dans le compte-rendu.

" Je vous remercie pour votre présence, je voulais aussi vous dire que notre association est actuellement mise à mal avec des informations souvent erronées qui sont données aux services de l'Etat qui nous contrôlent. Je vous rappelle que nous formons tous cette belle entité et que grâce à cela nous avons un pouvoir dont peu de propriétaires en station disposent. Si nous ne prenons pas garde, notre association risque de disparaître et notre espace d'échange et de discussion disparaîtront aussi. Certes chaque propriétaire pourra gérer sa parcelle comme il l'entend mais il devra aussi l'entretenir à ses frais et plus aucune redevance ne sera versée. La loi Montagne deviendrait alors le seul élément juridique qui régirait les aménagements sur nos propriétés. Cette loi est là pour favoriser le développement économique des stations de sports d'hiver et donner des solutions aux aménageurs pour faire avancer leurs projets, sans avoir besoin de l'accord des propriétaires. Je voulais vous alerter sur ce risque que nous courons tous."

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17H30, une collation est servie

Alpe d'Huez, 19 Mai 2017

Valérie ORCEL  
  
Présidente de l'AFP

N.B. Nous tenons à vous informer du décès de Mme Yvette BLANCHARD, membre de notre association

**PREFET de l'ISERE**  
**Contrôle des ASA**

**- 7 JUIN 2017**

*Direction Départementales des Territoires*